

PROSTITUTION JUVÉNILE

Portrait des jeunes suivis
au Centre jeunesse de Québec

Stéphanie Fortin
Isabelle Fournier
Étudiantes

Équipe scientifique
Mars 2006



Centre jeunesse
de Québec

Institut universitaire

Prostitution juvénile

*Portrait des jeunes suivis
au Centre jeunesse de Québec*

Supervision : Stéphane DUVAL
Denis LACERTE

Collaboration : Lucie CAMIRÉ
Émilie DIONNE

Mise en page : Lucille GRONDIN

Design graphique : Étienne DIONNE

Notes : Dans le présent texte, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Tous droits réservés. La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Production : Centre jeunesse de Québec
Institut universitaire
2915, avenue du Bourg-Royal
BEAUPORT (Québec)
G1C 3S2

Téléphone : (418) 661-6951
Télécopieur : (418) 661-5079

Site Internet : centrejeunessedequébec.qc.ca/institut/index.html

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-921151-80-4

Table des matières

	PAGE
Introduction	1
Recension des écrits	2
Prévalence du phénomène	4
Facteurs de vulnérabilité	5
Phénomènes associés à la prostitution	7
Prostitution juvénile féminine versus prostitution juvénile masculine	8
Caractéristiques des clients	11
Conséquences de la prostitution	11
Analyse des données provenant du système PIJ	13
Méthode	13
Description de l'échantillon	13
Procédure de collecte de données	13
Résultats	14
Caractéristiques des jeunes signalés	14
Catégories d'âge	14
Types de garde légale	15
Caractéristiques du signalement	16
Motifs du signalement	16
Problématiques sous-jacentes au signalement	17
Statut du dossier au moment du signalement	19
Catégories de signalants	21
Décision	24
Niveau de priorité	25
Discussion	26
Conclusion	29
Références	30
ANNEXE 1 – Article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse	32
ANNEXE 2 – Portrait détaillé des problématiques rencontrées parmi les cas étudiés	34
ANNEXE 3 – Lexique des problématiques sous-jacentes au signalement	36

Introduction

Au printemps 2005, un groupe de travail réunissant des représentants du Service de police de la Ville de Québec et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ–IU) a été formé suite aux discussions tenues lors d’un conseil d’administration du CJQ–IU afin de développer une stratégie d’intervention concertée autour de la problématique de prostitution juvénile dans la région de Québec.

Quelques mois plus tard, les membres du groupe de travail ont convenu de présenter dans le cadre des programmes de soutien du CJQ–IU, un projet de formalisation des pratiques cliniques en lien avec la prostitution juvénile. Le groupe de travail a également décidé que ce projet serait porté par deux acteurs, soit une représentante du Service de police de la Ville de Québec et un(e) représentant(e) du CJQ–IU.

Pour appuyer cette démarche et fournir aux initiateurs du projet une documentation pertinente, il devenait impératif de tracer un portrait général de la prostitution juvénile et un portrait plus spécifique du phénomène dans la région de Québec. C’est pourquoi deux étudiantes ont été sollicitées par l’équipe scientifique du CJQ–IU dans le cadre de leur *Projet Été 2005*, afin de rassembler les données disponibles dans la littérature et dans la banque de données dénominalisées du *Projet Intégration Jeunesse* (PIJ). Plus particulièrement, ces étudiantes ont été amenées à présenter – et c’est l’objet du présent document – une revue de littérature sur la prostitution juvénile ainsi qu’une première analyse des données accessibles à partir du système PIJ.

Ce projet constitue donc une étape préliminaire qui s’inscrit dans le cadre d’une démarche de formalisation des pratiques cliniques en lien avec la prostitution juvénile. Il vise essentiellement à décrire les situations de jeunes ayant reçu des services au CJQ–IU pour la problématique de prostitution, à vérifier si les caractéristiques de ce groupe de jeunes sont comparables à celles décrites dans la littérature et à documenter les problématiques associées à la prostitution juvénile.

Recension des écrits

La prostitution juvénile est un univers en constante évolution et chaque jeune y vit une histoire différente. Selon la définition en vigueur dans les centres jeunesse, la prostitution juvénile correspond à « *tout comportement sexuel que le jeune exécute pour bénéficier d'une rétribution en argent ou en biens matériels* » (CJQ-IU, 2005). La prostitution suppose que le jeune fait le commerce de son corps et que le choix des partenaires dépend de cette rétribution.

Il existe plusieurs formes de prostitution juvénile variant notamment selon l'âge du jeune, le tarif exigé et les attentes du client (HANIGAN, 1992). Parmi les différents types répertoriés dans la littérature, les plus communs sont la prostitution de rue, la prostitution en réseau, la prostitution liée à la danse nue et la pornographie juvénile (DORAIS, 2004).

La prostitution de rue se pratique dans divers lieux publics tels que la rue, les parcs, les centres commerciaux et les grands hôtels. En 2004, le ministère de la Justice du Canada (2004) situait à environ 15 % la proportion de prostitués mineurs dans la rue. Ce type de prostitution serait le moins payant, mais le plus fréquent chez les enfants et les adolescents (FLOWERS, 2001). Cependant, selon DORAIS (2004), le nombre de jeunes pratiquant la prostitution de rue tendrait à diminuer en raison de la diversification des formes de prostitution et du danger que la prostitution de rue représente. En effet, les clients les plus exigeants et les plus violents se trouvent souvent dans la rue. De plus, le « *streetlife* » comporte une part importante de risques car violence, agressions sexuelles, vols et drogues y sont choses courantes (FLOWERS, 2001). En ce sens, DORAIS (2004) mentionne que les jeunes prostitués de rue sont ceux qui consomment le plus de drogues psychotropes auxquelles ils risquent de devenir dépendants. Ces jeunes travaillent généralement de façon autonome, c'est-à-dire sans l'aide d'un souteneur (DORAIS, 2004).

La prostitution juvénile en réseau compte principalement des jeunes filles et des jeunes garçons âgés entre 11 et 14 ans. Les réseaux de garçons et de filles se distinguent en plusieurs points. Tout d'abord, les réseaux de garçons comprennent généralement moins de

membres et sont souvent dirigés par des hommes pédophiles qui, après avoir abusé de leurs protégés, décideront de les vendre à d'autres hommes, les contraignant ainsi à se prostituer. Les réseaux de filles présentent une hiérarchie beaucoup plus complexe que ceux des garçons et sont principalement de deux ordres. Le premier ordre de réseaux ressemble à ceux des garçons au sens où ils sont dirigés par des hommes pédophiles qui forcent les jeunes filles à se prostituer. Le deuxième ordre est souvent contrôlé par un gang de rue composé de jeunes hommes qui, après avoir séduit les adolescentes, les poussent à vendre leur corps pour ensuite récolter l'argent. Ces filles acceptent souvent de se prostituer à contrecœur pour plaire à leur « *chum* » et aux autres membres du gang ou pour combler des besoins associés à une dépendance affective ou à une dépendance aux drogues. Selon DORAIS (2004), le sentiment d'appartenance retrouvé au sein du gang jouerait un rôle prépondérant dans l'apparition et le maintien de la problématique de prostitution.

La prostitution liée à la danse nue peut être perçue comme une forme de promotion pour certains jeunes qui travaillent au sein de réseaux de prostitution. Cette forme de prostitution est davantage présente dans les régions éloignées des grands centres, où la surveillance policière est moindre. À cet effet, DORAIS (2004) constate que ces jeunes pratiquent souvent la prostitution à l'extérieur de leur ville d'origine afin d'éviter de se faire repérer par la police ou par une personne connue de leur entourage.

La pornographie juvénile ou infantile a trait à des photographies, des vidéos, des films, des livres ou des magazines où l'on aperçoit des enfants impliqués dans des actes sexuels explicites avec d'autres enfants, adultes, animaux ou objets (FLOWERS [1994] dans FLOWERS [2001]). Dans cette industrie, les enfants sont exposés à différentes formes d'exploitation sexuelle incluant l'agression sexuelle, le sadisme, la prostitution, la bestialité, l'exhibitionnisme, le voyeurisme et parfois même le meurtre (FLOWERS, 2001). Depuis quelques années, les services de police rapportent une hausse du phénomène de pornographie juvénile sur internet (par exemple, vidéos ou photos) proportionnelle à l'expansion et à l'utilisation d'internet (FLOWERS, 2001 ▪ Criminal Intelligence Service Canada, 2000). Ces données soulignent qu'un nombre grandissant de jeunes s'adonnent à cette forme de prostitution devenue facilement accessible *via* internet. Les jeunes qui pratiquent la cyber-prostitution sont généralement âgés de plus de 12 ans et proviennent de milieux financièrement plus aisés. Ils disposent donc davantage des moyens nécessaires pour la pratiquer (par exemple, ordinateur, *webcam*, connexion internet) — (DORAIS, 2004). La pornographie juvénile est une industrie très lucrative qui ne nécessite pas obligatoirement de contacts directs avec la clientèle, ce qui diminue les risques pour la personne qui la pratique

(par exemple, le risque de subir une agression sexuelle ou des voies de fait, le risque de contracter une infection transmise sexuellement [ITS]). Même si la littérature ne fait pas de distinction entre la proportion de garçons et de filles qui pratiquent cette forme de prostitution, elle souligne toutefois que les garçons travaillent davantage à leur compte, tandis que les filles passent généralement par des sites internet payants appartenant à des entrepreneurs privés.

Prévalence du phénomène

Il n'existe pas d'estimation fiable du nombre de jeunes ou d'adultes travaillant dans l'industrie clandestine du sexe (Ministère de la Justice du Canada, 2004 ▪ FREDETTE et PLANTE, 2004 ▪ CUSICK, 2002 ▪ HANIGAN, 1992). Chez les jeunes, il est encore plus difficile d'estimer la prévalence de ce phénomène, car la majorité d'entre eux ne reconnaissent pas qu'ils se prostituent, bien qu'ils avouent pratiquer des activités sexuelles en échange d'argent, de biens ou de services (DORAIS, 2004). Par contre, au Canada, on sait que la prostitution juvénile est présente dans la majorité des grandes et moyennes villes comme Montréal et Québec (Ministère de la Justice du Canada, 2004 ▪ HANIGAN, 1992). Plusieurs auteurs rapportent qu'une proportion trois fois plus importante de filles s'adonnent à la prostitution et que le portrait ethnoculturel des jeunes prostitués varie selon la ville ou le secteur à l'étude (Ministère de la Justice du Canada, 2004 ▪ DUROCHER, FLEURY, BERTHIAUME et MOÏSE, 2002 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). De plus, il semblerait qu'une proportion importante de jeunes pratiquent la prostitution de façon occasionnelle afin de combler des besoins particuliers (par exemple, vêtements, drogues, alcool) — (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992 ▪ GOLDSTEIN [1979] dans FLOWERS [2001]). En ce sens, HANIGAN (1992) rapporte qu'entre 60 % et 75 % des jeunes garçons pratiqueraient des activités de prostitution de façon sporadique et, aujourd'hui, il semble que ce nombre continuerait de croître (DUROCHER *et al.*, 2002).

Par ailleurs, il n'existe pas de consensus sur l'âge moyen d'entrée dans le monde de la prostitution, mais il est connu que la très grande majorité des prostitués adultes ont vécu leur première expérience de prostitution lorsqu'ils étaient mineurs (Ministère de la Justice du Canada, 2004 ▪ CUSICK, 2002 ▪ BITTLE, 2001 ▪ MELROSE, BARRETT et BRODIE [1999] dans CUSICK [2002] ▪ ROACH [1997] dans CUSICK [2002]). À titre indicatif, l'étude de ROACH ([1997] dans CUSICK [2002]) révèle que 27 % des prostitués ont débuté leurs activités entre 13 et 16 ans alors que celle de MELROSE BARRETT et BRODIE ([1999] dans CUSICK [2002]) rapporte plutôt que 60 % des prostitués ont commencé avant l'âge de 14 ans. Certaines sources, comme LIAISON-ITINÉRANCE (2003), stipulent que les jeunes commencent à se prostituer entre 8 et 12 ans tandis que d'autres sources parlent plutôt d'un âge variant entre 14 et

16 ans (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ SKIDMORE [2000] dans CUSICK [2002] ▪ HANIGAN, 1992). Parallèlement, FLOWERS (2001) s'intéresse à l'âge médian des prostitués juvéniles aux États-Unis : chez les filles, il serait de 16,9 ans, alors que chez les garçons, il se situerait autour de 16 ans.

Facteurs de vulnérabilité

Plusieurs études portant sur la prostitution juvénile déterminent différents facteurs de risque d'importance variable. Ces facteurs peuvent être classés en deux grandes catégories, soit les facteurs individuels et les facteurs environnementaux.

Les ***facteurs individuels*** réfèrent à des facteurs directement reliés au jeune comme ses caractéristiques ou sa personnalité. Dans cette catégorie, la faible estime de soi, l'homosexualité latente (surtout chez les garçons), les retards développementaux, l'association à un groupe de pairs délinquants ou à un gang de rue, et le fait de connaître personnellement un ou plusieurs travailleur(s) du sexe, apparaissent comme les principaux facteurs de risque associés à la prostitution juvénile (CUSICK, 2002 ▪ DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992). Plus spécifiquement, HANIGAN (1992) rapporte que deux jeunes prostitués sur trois connaissaient un travailleur du sexe avant de commencer leurs activités de prostitution. De plus, il semble qu'une sexualité précoce puisse également contribuer au risque de prostitution juvénile. À cet égard, 50 % des garçons et 33 % des filles prostitués affirment avoir vécu leur première relation sexuelle avant leur onzième année (HANIGAN, 1992) comparativement à seulement 23 % des garçons et 19 % des filles de 14 ans au sein la population canadienne (BOYCE, DOHERTY, FORTIN et MACKINNON, 2003). En outre, les jeunes prostitués rapportent fréquemment des histoires d'abus physiques ou sexuels, ce qui laisse croire à un lien corrélationnel étroit entre l'abus et la prostitution (CUSICK, 2002 ▪ DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ BITTLE, 2001 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). À cet effet, les résultats d'une étude américaine indiquent qu'environ 65 % des prostituées mineures auraient été agressées sexuellement au moins une fois (Minnesota Survey [1978] dans SCHAFFER [1984]). De plus, il semble que les filles victimes d'abus sexuels soient plus vulnérables à la prostitution ou à d'autres activités sexuelles à risque que les garçons abusés (FLOWERS, 2001). La présence d'antécédents en protection de la jeunesse semble également associée à la prostitution juvénile (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992). Dans l'étude de HANIGAN (1992), près de 40 % des jeunes prostitués recensés avaient déjà fait l'objet d'un suivi à la Direction de la protection de la jeunesse. Par ailleurs, une très forte association entre la fugue et la prostitution a été établie par plusieurs chercheurs (FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). En effet,

près de 80 % des prostitués mineurs auraient déjà fugué au moins une fois de leur domicile (SENG [1989] dans FLOWERS [2001]).

D'autres facteurs individuels associés à des motivations plus conscientes peuvent inciter le jeune à se prostituer ou à maintenir ses activités de prostitution (LAJOIE [1983] dans HANIGAN [1992]). Parmi ceux-ci, figure l'**appropriation** qui concerne les jeunes qui se prostituent pour répondre à un besoin de survie et de sécurité matérielle. Dans pareil cas, la prostitution constitue, comme tout autre emploi, une source de revenu. Les jeunes peuvent aussi être attirés par le **plaisir** procuré directement ou indirectement par la prostitution. Par exemple, ils peuvent faire la fête, mener une vie de luxe ou faire usage de drogues et d'alcool. Les jeunes éprouvent alors un certain plaisir à vivre dangereusement et à rechercher des sensations fortes. La prostitution peut également permettre aux jeunes qui s'y adonnent de **se réaliser** en comblant différents besoins tels que l'affection, la sexualité, l'acceptation, la relation, la maturité, l'exploration et l'affranchissement. En outre, elle peut être réactionnelle à une situation ou à un événement traumatique passé ; par peur ou dégoût de la sexualité, le jeune a de nombreuses relations sexuelles et acquiert ainsi l'impression d'une meilleure maîtrise de sa sexualité. Le jeune peut aussi se prostituer afin de défier les normes socioculturelles qu'il rejette. La **domination**, soit le besoin de dominer autrui pour obtenir son obéissance ou sa soumission, de susciter l'admiration et d'être en compétition avec d'autres, de faire du mal à autrui et de culpabiliser l'autre, peut constituer une autre motivation du jeune. Finalement, la **soumission** consiste essentiellement en la crainte de perdre l'affection et l'estime du souteneur ou du milieu, ou en l'autodestruction, c'est-à-dire le besoin du jeune de se détruire par manque d'estime de soi ou pour maintenir l'image négative qu'il a de lui-même.

La deuxième catégorie de facteurs de risque comprend les **facteurs environnementaux** reliés à la famille, à l'école et à la société. Sur le plan familial, le divorce ou la séparation des parents est un phénomène fréquemment observé chez les jeunes travailleurs du sexe (CUSICK, 2002 ▪ SCHAFFER, 1984). D'ailleurs, selon l'étude de FLOWERS (2001), près de 70 % des prostitués mineurs proviendraient de familles dissoutes. Les carences affectives (c'est-à-dire : le rejet, l'indifférence ou l'hostilité d'un ou des deux parents), l'absence de modèles parentaux adéquats, la tolérance à la prostitution et l'approbation de la prostitution dans le milieu familial représentent aussi des risques liés à la prostitution (CUSICK, 2002 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). De plus, le Minnesota Survey ([1978] dans SCHAFFER [1984]) rapporte que 50 % des jeunes prostitués vivent des conflits familiaux avant d'entrer dans le monde de la prostitution.

Au plan scolaire, l'absentéisme, le décrochage, la faible motivation à l'école et le faible niveau d'éducation sont fréquemment associés à la prostitution juvénile (LUNG, LIN, LU et SHU, 2004 ▪ CUSICK, 2002 ▪ DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992).

D'autres facteurs de risque d'ordre social semblent aussi exercer une incidence sur la vulnérabilité à la prostitution. Tout d'abord, le fait de vivre dans un milieu socio-économique défavorisé augmenterait l'exposition aux risques associés à la prostitution (CUSICK, 2002 ▪ HANIGAN, 1992). Par contre, certains auteurs remettent en question la pertinence de considérer le milieu socio-économique comme un facteur de vulnérabilité puisque les jeunes prostitués sont issus de tous les milieux et de toutes les classes sociales (FLOWERS, 2001). De plus, il semble que certaines attitudes et certains objectifs sociaux contribuent au maintien et même à l'amplification de la prostitution juvénile (BOUCHARD et GONTHIER, 1984). En ce sens, le fait de véhiculer des valeurs telles que l'argent et la consommation, alors que l'on observe simultanément un affaiblissement des normes sexuelles et des valeurs morales, contribue à amplifier la problématique de prostitution juvénile.

Phénomènes associés à la prostitution

Outre les facteurs de risque mentionnés précédemment, d'autres phénomènes semblent également associés à l'implication des jeunes dans la prostitution. Par exemple, HANIGAN (1992) soutient l'existence d'un lien significatif entre la fugue (ou le fait d'être sans-abri) et la prostitution. Le jeune de la rue, qui n'a pas d'argent ni de ressources, doit trouver une façon de subvenir à ses besoins. Comme il n'est souvent pas en âge de travailler ou qu'il manque d'expérience, la prostitution apparaît parfois comme une solution « miracle » qui procure des revenus très intéressants. Il existe également une association entre l'expérience de vie dans la rue et la prostitution (HANIGAN, 1992). Un jeune dans la rue est souvent exposé à la prostitution du fait qu'il côtoie des prostitués et des souteneurs. À cet effet, près de 50 % des jeunes de la rue de l'Ouest canadien rapportent s'être fait offrir de l'aide pour travailler dans le domaine de la prostitution (Ministère de la Justice du Canada, 2004). Ensuite, l'abus sexuel (ou toutes autres formes de mauvais traitements) serait indirectement relié à la prostitution *via* la fugue (CUSICK, 2002 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). En effet, le jeune qui vit dans un environnement hostile et menaçant à la maison est plus enclin à fuguer pour ensuite s'exposer aux risques associés à la fugue et à la rue. Ainsi, les jeunes issus de milieux plus défavorisés ont davantage tendance à s'affilier à des gangs de rue dans lesquels ils trouvent protection, appartenance et une certaine forme d'affection.

Différentes études (Conseil du statut de la femme [2002] dans DUROCHER *et al.* [2002] ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992) soulèvent également une corrélation importante entre la consommation de drogues et d'alcool et la prostitution juvénile. À cet égard, une enquête menée auprès de jeunes prostitués révèle que 75 % d'entre eux consomment de la drogue et de l'alcool de façon régulière (WEISBERG [1985] dans FLOWERS [2001]). Il faut toutefois souligner que ces chiffres représentent probablement une sous-estimation du nombre réel, car les individus aux prises avec des problèmes de toxicomanie ont souvent tendance à nier ou à minimiser leur consommation. HANIGAN (1992) propose une explication au lien toxicomanie – prostitution par l'effet d'engourdissement provoqué par les drogues. Le jeune qui veut rendre son travail moins pénible peut consommer de l'alcool ou des drogues, ce qui diminue son contact avec la réalité et lui permet de se soumettre plus facilement à des activités qui lui sembleraient normalement difficiles ou inacceptables. Suivant cette ligne de pensée, HANIGAN (1992) avance que la consommation pourrait être subséquente à la prostitution. DORAIS (2004) souligne également une corrélation importante entre la toxicomanie et la prostitution. Par contre, il mentionne que dans plusieurs cas, il s'avère difficile de déterminer si le jeune a commencé à se prostituer afin d'obtenir l'argent nécessaire à sa consommation ou s'il a commencé à consommer pour se soumettre à des activités de prostitution. En d'autres termes, il apparaît difficile de distinguer si la consommation agit comme facteur de risque ou de conséquence à la prostitution, et le jeune lui-même a souvent de la difficulté à déterminer lequel des deux phénomènes entraîne l'autre (DORAIS, 2004).

Prostitution juvénile féminine versus prostitution juvénile masculine

La prostitution juvénile des filles et des garçons se distingue sur différents plans. Un portrait sommaire, fourni au tableau 1, illustre les principales différences entre la prostitution des garçons et la prostitution des filles.

Tableau 1
Différences entre la prostitution juvénile féminine et la prostitution juvénile masculine

Caractéristiques	Prostitution juvénile féminine	Prostitution juvénile masculine
Relations avec les clients (DUROCHER <i>et al.</i> , 2002 ▪ HANIGAN, 1992 ▪ BOUCHARD et GONTHIER, 1984 ▪ HUNTER, 1981)	<ul style="list-style-type: none"> – Majoritairement hétérosexuelles. – Clientèle changeante et irrégulière. – Prostituées considérées comme des objets d’exploitation sexuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> – Majoritairement homosexuelles. – Clientèle régulière. – Relations plus égalitaires avec les clients.
Types de prostitution les plus fréquemment rencontrés (DUROCHER <i>et al.</i> , 2002 ▪ FLOWER, 2001 ▪ CELIER <i>et al.</i> , 1984)	<ul style="list-style-type: none"> – Danse nue. – Pornographie juvénile. – Décentralisée. 	<ul style="list-style-type: none"> – Plus centralisée (quartier gai et grandes villes où la population gaie est plus importante).
Durée de l’implication (DUROCHER <i>et al.</i> , 2002 ▪ HANIGAN, 1992)	<ul style="list-style-type: none"> – Plus longue (après l’âge adulte). 	<ul style="list-style-type: none"> – Plus courte (cesse vers 20 ans).
Organisation des activités reliées à la prostitution (DORAIS, 2004 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992)	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenue (en réseau). 	<ul style="list-style-type: none"> – Autonome.
Plaisir lors des relations sexuelles (HANIGAN, 1992 ▪ BOUCHARD et GONTHIER, 1984)	<ul style="list-style-type: none"> – Très rare. 	<ul style="list-style-type: none"> – Certain plaisir.
Revenu (HANIGAN, 1992)	<ul style="list-style-type: none"> – Élevé. 	<ul style="list-style-type: none"> – Peu élevé.
Principaux motifs (FLOWERS, 2001 ▪ HUNTER, 1981)	<ul style="list-style-type: none"> – Affection et chaleur. 	<ul style="list-style-type: none"> – Sexualité non acceptée dans le milieu familial.
Incidence de la prostitution sur la consommation de drogues et d’alcool (HANIGAN, 1992)	<ul style="list-style-type: none"> – Faible. 	<ul style="list-style-type: none"> – Forte.

La *prostitution juvénile féminine* est majoritairement hétérosexuelle, irrégulière et décentralisée (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992 ▪ BOUCHARD et GONTHIER, 1984 ▪ HUNTER, 1981). En effet, les filles doivent souvent changer de secteur et de clients si elles veulent poursuivre leurs activités (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ CELIER *et al.*, 1984). Aux yeux des clients, les prostituées sont des objets d’exploitation sexuelle et elles sont traitées en conséquence (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992 ▪ BOUCHARD et GONTHIER, 1984 ▪ HUNTER, 1981). Les filles pratiquent plus fréquemment la danse nue et la pornographie, et leur implication dans la prostitution s’étend souvent bien au-delà de leur majorité (CELIER *et al.*, 1984). Elles seront donc investies sur une plus longue période que les garçons et vivront, par le fait même, des répercussions physiques et psychologiques plus importantes que ces derniers (DUROCHER

et al., 2002 ▪ HANIGAN, 1992). Par ailleurs, il semble que la prostitution juvénile féminine soit très souvent soutenue par un réseau ou un gang de rue (DORAIS, 2004 ▪ HANIGAN, 1992). En ce sens, JOHNSON ([1992] dans FLOWERS [2001]) rapporte qu'environ 90 % des jeunes prostituées sont soutenues par un proxénète ou par un réseau. Plusieurs auteurs ajoutent que les jeunes filles qui pratiquent la prostitution n'éprouvent que très rarement du plaisir avec leurs clients et que c'est probablement pour cette raison qu'elles demandent une rétribution plus importante que les garçons (HANIGAN, 1992 ▪ BOUCHARD et GONTHIER, 1984). Cette absence de plaisir peut également s'expliquer par des motivations autres qui, dans le cas des filles, ont souvent trait à la recherche d'affection et de chaleur (HUNTER, 1981).

À l'opposé, la **prostitution juvénile masculine** est majoritairement homosexuelle, régulière et centralisée (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992 ▪ BOUCHARD et GONTHIER, 1984 ▪ HUNTER, 1981). Même si les activités de prostitution sont souvent de nature homosexuelle, cela ne signifie pas pour autant que le jeune y prenant part est homosexuel. Malheureusement, les jeunes prostitués garçons craignent souvent d'être jugés sur leur masculinité et sur leur orientation sexuelle, et peuvent alors hésiter à demander de l'aide même s'ils en ont fortement besoin (DUROCHER et YOUNG [2000–2001] dans DUROCHER *et al.* [2002]). Par ailleurs, il appert que bon nombre de garçons ont une clientèle régulière, ce qui favorise le développement de relations plus égalitaires et respectueuses avec celle-ci. Contrairement aux filles, l'implication des garçons dans l'univers de la prostitution est plutôt courte. En général, ces derniers cessent leurs activités vers 20 ans, car la majorité des clients préfèrent le corps des plus jeunes garçons. Pour les plus vieux, si le droit chemin n'est pas repris, ils risquent de s'orienter vers la criminalité et la délinquance (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HANIGAN, 1992). DORAIS (2004) et HANIGAN (1992) soulèvent que les jeunes garçons travaillent souvent de façon autonome, c'est-à-dire à leur compte et sans souteneur. DORAIS (2004) ajoute que les garçons éprouvent parfois un certain plaisir lors des relations sexuelles avec leurs clients. En effet, les jeunes prostitués présentent souvent le désir de vivre une sexualité qui leur est défendue dans leur milieu familial (HUNTER, 1981). L'étude de FLOWERS (2001) révèle même que la moitié des jeunes prostitués garçons ont été mis à la porte du domicile familial en raison de leur orientation sexuelle. Par ailleurs, plusieurs auteurs (FLOWERS [1998] dans FLOWERS [2001] ▪ CAUKINS et COOMBS [1976] dans FLOWERS [2001] ▪ MACNAMARA [1965] dans FLOWERS, [2001]) rapportent que les garçons impliqués dans la prostitution sont plus autodestructeurs, instables, immatures, irresponsables et qu'ils présentent davantage de psychopathologies.

Enfin, l'incidence de la prostitution sur la consommation de drogues et d'alcool serait plus faible chez les filles que chez les garçons (HANIGAN, 1992). Ainsi, près de 50 % des garçons auraient vu leur consommation de drogues augmenter depuis leur entrée dans la prostitution, comparativement à 25 % des filles. Le même phénomène serait aussi observable pour la consommation d'alcool : 32 % des garçons consommeraient davantage d'alcool par rapport à 23 % des filles.

Caractéristiques des clients

Le profil du client recensé dans la littérature est plutôt uniforme : il s'agit surtout d'hommes mariés âgés entre 30 et 50 ans. Par contre, cela n'exclut pas qu'il peut y en avoir de tous les âges, de tous les statuts et de toutes les classes sociales. DORAIS (2004) précise notamment que depuis quelques années, certains couples hétérosexuels réquisitionnent également les services de prostitués mineurs.

Conséquences de la prostitution

Les conséquences de la prostitution sont nombreuses, qu'elles soient à court, moyen ou long terme. Elles peuvent être vécues différemment en fonction de l'âge, des caractéristiques personnelles, de l'orientation sexuelle et de l'environnement du jeune (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ HUNTER, 1981). Elles sont généralement d'ordre physique ou psychologique.

Les jeunes prostitués s'exposent à de nombreux ***risques physiques*** en pratiquant la prostitution. Les maladies transmises sexuellement (MTS), le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et la pelvipéritonite sont parmi les conséquences les plus dévastatrices sur la santé des jeunes (Projet intervention prostitution Québec [PIPQ] et Justice Québec, 2004 ▪ DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). De ce fait, un nombre important d'adolescents prostitués (entre 50 % et 65 %) rapportent avoir contracté au moins une infection transmise sexuellement (ITS) depuis le début de leurs activités de prostitution (FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). De plus, une étude américaine rapporte qu'entre 45 % et 50 % des prostitués de rue (majeurs et mineurs confondus) seraient séropositifs (FLOWERS, 2001). Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en général, un adolescent sur trois n'utilise aucune forme de protection contre les ITS. L'épuisement général, le vieillissement précoce, les maux de tête, les troubles digestifs, l'insomnie, les problèmes de peau, la malnutrition ainsi que l'état bucco-dentaire lamentable figurent parmi les conséquences physiques possibles auxquelles

les jeunes prostitués sont exposés (PIPQ et Justice Québec, 2004 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). DUROCHER et ses collaborateurs (2002) font ressortir d'autres conséquences telles que les dysfonctions sexuelles et les grossesses non désirées. En effet, il semble que près de 50 % des prostituées adolescentes ont été enceintes au moins une fois et 20 % rapportent l'avoir été deux fois ou plus (FLOWERS, 2001). Différentes études (PIPQ et Justice Québec, 2004 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992) rapportent aussi une importante dépendance physique aux drogues et à l'alcool chez les jeunes prostitués. Finalement, LUNG et ses collègues (2004) font état d'un plus haut taux de mortalité (c'est-à-dire : suicide, meurtre, disparition, VIH) chez les jeunes qui se prostituent. Il semble que ces impacts sur la santé physique des jeunes soient attribuables au mode de vie associé à la prostitution : vie nocturne, alimentation déficiente, surmenage, stress, abus d'alcool et de drogues. Ce style de vie cause des dommages encore plus importants à l'adolescence en raison de la croissance physique qui s'opère encore à cet âge. En plus d'être lourdement hypothéqués par le travail du sexe, plusieurs jeunes prostitués ne consultent pas les ressources médicales disponibles, même si cela devient parfois nécessaire (DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ DUROCHER et YOUNG [2000 / 2001] dans FREDETTE et PLANTE [2004] ▪ HANIGAN, 1992).

Les *conséquences psychologiques* sont aussi nombreuses et importantes que les conséquences physiques. La désensibilisation à l'affectivité, à la sexualité et à l'intimité, la dépendance aux drogues et à l'alcool, le mépris de son corps et la perte de confiance envers les adultes en sont quelques exemples (PIPQ et Justice Québec, 2004 ▪ HANIGAN, 1992). À cette liste s'ajoutent la diminution de l'estime de soi, le sentiment de culpabilité, la difficulté à entretenir des relations affectives adéquates, la stigmatisation sociale, l'isolement et le repli sur soi, la démotivation, la dépression, de même que les tentatives de suicide ou le suicide (PIPQ et Justice Québec, 2004 ▪ DUROCHER *et al.*, 2002 ▪ FLOWERS, 2001 ▪ HANIGAN, 1992). FLOWERS (2001) ajoute que bon nombre de prostitués sont à risque de développer d'autres problèmes de santé mentale graves comme des troubles de la personnalité et des troubles alimentaires. L'aspect psychologique mérite donc une attention particulière, car les dommages sur ce plan pour les jeunes prostitués semblent tout aussi importants, sinon davantage que les conséquences physiques.

Analyse des données provenant du système PIJ

Méthode

Description de l'échantillon

Les données de cette étude proviennent des dossiers d'enfants signalés à la Direction de la protection de la jeunesse de Québec pour troubles de comportement¹ (38 h) sous la problématique « prostitution », entre le 11 novembre 2002 et le 20 mai 2005. Au total, 84 enfants (dont 76 filles et 8 garçons) ont été signalés sous cette problématique au cours de la période. L'échantillon regroupe des enfants âgés entre 11,3 ans et 17,9 ans, mais la majorité (91,7 %) est âgée entre 14 et 18 ans. L'âge moyen et médian de l'échantillon est de 15,8 ans (l'âge médian est de 15,6 ans chez les garçons et de 15,9 ans chez les filles).

Procédure de collecte de données

Les données ont été recueillies à l'aide du système *Projet Intégration Jeunesse* (PIJ), qui contient de l'information clinique et administrative validée sur la clientèle des centres jeunesse². La collecte des données a débuté le 11 novembre 2002, date d'implantation du système PIJ, et s'est terminée le 20 mai 2005. L'anonymat des clients a été préservée grâce à la banque informationnelle de données dénominalisées.

¹ Notons que le motif « troubles de comportement » inclut plusieurs problématiques telles que la prostitution, l'usage abusif de drogues ou d'alcool, la violence verbale ou physique, la suspension ou l'expulsion de l'école, la vente de stupéfiants, etc.

² PIJ se divise en quatre composantes, mais seul le *Système Clientèle Jeunesse* (SCJ) a été utilisé lors de la collecte de données. Ce système permet, entre autres, la gestion des renseignements concernant les usagers et les services reçus au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

Résultats

Caractéristiques des jeunes signalés

Cette section s'intéresse aux caractéristiques des jeunes signalés pour prostitution au CJQ-IU. L'âge des jeunes et la personne ayant la garde légale de l'enfant au moment du signalement ont été les caractéristiques analysées.

Catégories d'âge

Il a été convenu de regrouper les sujets en trois catégories d'âge, soit :

- Le groupe des 11–13 ans qui comprend les enfants âgés de 11,0 ans à 13,9 ans.
- Le groupe des 14–15 ans qui comprend les enfants âgés de 14,0 ans à 15,9 ans.
- Le groupe des 16–17 ans qui comprend les enfants âgés de 16,0 ans à 17,9 ans.

Le tableau 2 présente la répartition des jeunes selon le groupe d'âge. Notons que 92 % des adolescents signalés pour troubles de comportement avec une problématique de prostitution avaient de 14 à 17 ans, alors que seulement 8 % avaient de 11 à 13 ans au moment du signalement.

Tableau 2
Distribution du nombre d'enfants par groupe d'âge

Groupes d'âge	Nombre d'enfants	Proportion d'enfants (%)
11–13 ans	7	8
14–15 ans	37	44
16–17 ans	40	48
TOTAL	84	100

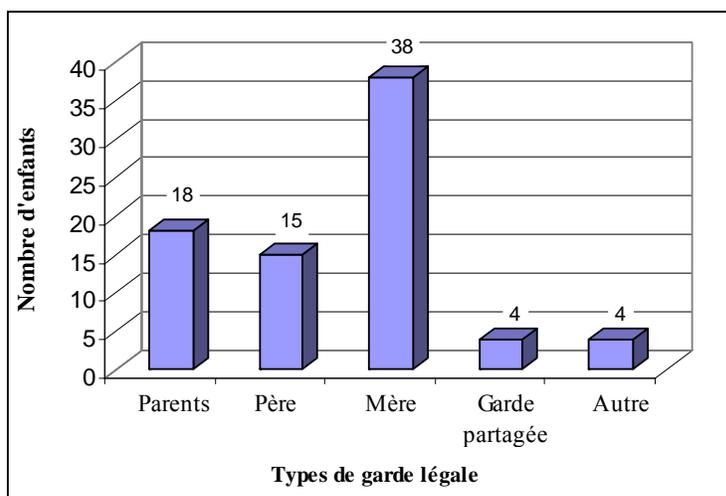
Types de garde légale

Il est possible de dégager cinq types de garde légale de l'enfant parmi les cas étudiés, soit :

- Les parents : les deux parents vivent ensemble et ont la garde légale de l'enfant.
- Le père : les parents sont séparés ou la mère est décédée ou non impliquée, et le père a la garde légale de l'enfant.
- La mère : les parents sont séparés ou le père est décédé ou non impliqué, et la mère a la garde légale de l'enfant.
- Garde partagée : les parents sont séparés ou divorcés et ils ont la garde de l'enfant en alternance.
- Autre : l'enfant est confié par ordonnance de la Chambre civile à une personne qui n'est pas son tuteur.

Figure 1

Répartition de l'échantillon par type de garde légale de l'enfant (N = 84)*



* Cinq données n'ont pas été saisies dans le système PIJ.

Seulement 18 jeunes (23 %) de l'échantillon demeurent avec leurs deux parents. Une forte majorité de jeunes, soit 77 %, ne vivent donc pas avec leurs deux parents, ce qui suggère que bon nombre d'entre eux sont issus de familles dans lesquelles les parents sont séparés ou divorcés. La mère détient la garde légale dans 48 % des cas contre 19 % pour le père.

Caractéristiques du signalement

Cette section traite des caractéristiques relatives au signalement de ces jeunes. Il est question des motifs du signalement, des différentes problématiques rencontrées, du statut du dossier au moment du signalement, de l'origine du signalement, de la décision prise suite au signalement et de la priorité accordée au dossier.

Motifs du signalement

Rappelons que la totalité des dossiers retenus dans cette étude présente une problématique de troubles de comportement – prostitution, en motif principal ou secondaire¹.

Ainsi, 71 jeunes sur 84 (85 %) présentent une problématique principale en troubles de comportement – prostitution, contre 13 jeunes sur 84 (15 %) pour qui ce motif de signalement est secondaire.

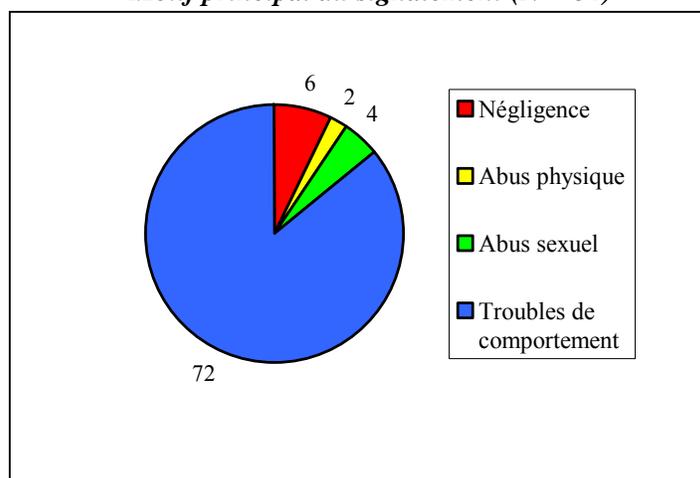
La figure 2 illustre la répartition des 84 jeunes selon l'article principal sous lequel ils ont été inscrits au moment du signalement. Il est possible de regrouper les signalements principaux en cinq catégories selon l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse², soit :

- La négligence qui comprend les articles 38 *b*, 38 *c*, 38 *d*, 38 *e* et 38 *f* de la LPJ.
- L'abus physique qui comprend l'article 38 *gp* de la LPJ.
- L'abus sexuel qui comprend l'article 38 *gs* de la LPJ.
- Les troubles de comportement qui comprennent les articles 38 *h*, 38.1 *a* et 38.1 *b* de la LPJ.
- L'abandon qui comprend les articles 38 *a* et 38.1 *c* de la LPJ.

¹ Si la raison première du signalement est la prostitution, le jeune est signalé pour cette problématique en motif principal (c'est-à-dire : troubles de comportement – prostitution). Si la raison première du signalement n'est pas la prostitution (par exemple, négligence, abus physique ou sexuel, abandon) mais que le jeune est soupçonné d'en faire, il est alors signalé pour cette problématique en motif secondaire.

² L'article 38 de la LPJ est expliqué à l'annexe 1.

Figure 2
Motif principal du signalement (N = 84)



En se référant à la figure 2, on observe que la très grande majorité (72 / 84) de l'échantillon a été signalée pour troubles de comportement comme motif principal. Plus spécifiquement, 71 d'entre eux ont été signalés avec un motif principal de troubles de comportement – prostitution, alors qu'un seul jeune a été signalé pour des troubles de comportement, sans égard à la prostitution comme motif principal (plutôt en motif secondaire). Les 12 autres jeunes ont, quant à eux, fait l'objet d'un signalement principal de négligence (6), d'abus sexuel (4) et d'abus physique (2).

Problématiques sous-jacentes au signalement

Cette section aborde les signalements de manière plus détaillée en donnant la ventilation des différentes problématiques rencontrées chez l'enfant au moment du signalement (étape de la *réception et du traitement des signalements*). Pour l'ensemble des jeunes signalés, 450 problématiques ont été recensées pour une moyenne de 5,4 problématiques par jeune, incluant la prostitution¹.

¹ Consulter l'annexe 2 pour un tableau détaillé des problématiques et l'annexe 3 pour la définition des problématiques.

Tableau 3
Problématiques rencontrées parmi les cas étudiés ¹ (N = 84)

Problématiques	Nombre d'enfants
Abandon (38 a) ▪ Incapacité permanente de la mère.	1
Négligence (38 e) ▪ Immaturité, impulsivité, instabilité (mère, père, autre gardien). ▪ Qualité du gardiennage (parents, mère, père). ▪ Réactions inappropriées aux comportements déviants de l'enfant (parents, mère, père, autre gardien). ▪ Climat entraînant la délinquance ou la prostitution (parents, père, autre gardien). ▪ Fréquentations à risque pour l'enfant (mère, père, autre gardien). ▪ Promiscuité sexuelle (père, autre gardien). ▪ Antécédents d'abus sexuel d'une personne majeure : autre gardien. ▪ Climat de violence intrafamiliale (physique, verbale). ▪ Toxicomanie de la mère. ▪ Violence verbale intrafamiliale : mère.	10 9 8 4 4 2 1 2 1 1
Exploitation (38 f) ▪ Activités illégales ▪ Utilisation induite à des fins lucratives.	22 21
Abus sexuel (38 gs)	9
Abus physique (38 gp)	10
Troubles de comportement (38 h) ▪ Prostitution ▪ Fréquentations à risque ▪ Consommation problématique de psychotropes ▪ Problèmes relationnels avec les parents / autorité ▪ Vente de drogue ▪ Comportements dangereux pour l'enfant ▪ Fugues ▪ Problèmes de comportement scolaires ▪ Violence verbale ▪ Comportements autodestructeurs / suicidaires ▪ Troubles de la personnalité ▪ Violence physique ▪ Atteinte aux biens matériels / vols ▪ Autres comportements dangereux pour les autres	84 64 52 50 21 19 15 13 8 5 4 3 1 1
Non-fréquentation scolaire (38.1.b)	5

¹ Il est important de préciser que les problématiques ne sont pas mutuellement exclusives. Un jeune peut être signalé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse sous différents alinéas (par exemple : un jeune peut être l'objet d'un signalement ayant pour motif principal les troubles de comportement (38 h) et peut présenter aussi une problématique secondaire de négligence parentale (38 e). Un jeune peut également être signalé en 38 h et présenter différents troubles de comportement (par exemple : un jeune peut consommer des psychotropes, en vendre et fuguer de façon répétitive).

Rappelons que la présence d'un signalement avec comme motif principal ou secondaire la prostitution était le facteur déterminant pour être considéré dans cette étude. Les *fréquentations à risque* représentent la problématique concomitante la plus souvent rencontrée. En effet, 76 % des jeunes de l'échantillon avaient des fréquentations à risque au moment du signalement. Le tableau 3 révèle aussi que 62 % des jeunes *consomment des psychotropes de façon problématique* et que 60 % ont des *problèmes relationnels avec leurs parents ou avec l'autorité*. Ces trois problématiques sont les plus importantes chez les jeunes signalés pour un motif de prostitution.

Les *activités illégales* (26 %), *l'utilisation indue à des fins lucratives* (25 %), la *vente de drogue* (25 %), les *comportements dangereux pour l'enfant* (23 %), les *fugues* (18 %) et les *problèmes de comportement scolaires* (16 %) constituent le deuxième groupe de problématiques les plus fréquemment rencontrées.

Les autres problématiques sont : *l'immaturation*, *l'impulsivité* et *l'instabilité* (12 % : mère, père, autre gardien), la *qualité du gardiennage* (11 % : parents, mère, père), les *réactions inappropriées aux comportements de l'enfant* (10 % : parents, mère, père, autre gardien), la *violence verbale* (10 %), les *comportements autodestructeurs / suicidaires* (6 %), *l'absentéisme scolaire* (6 %), les *troubles de la personnalité* (5 %), les *fréquentations à risque pour l'enfant* (5 % : mère, père, autre gardien), la *violence physique* (4 %), le *climat de violence intrafamilial* (2 % : physique, verbale), la *promiscuité sexuelle* (2 % : père, autre gardien), *l'incapacité permanente de la mère* (1 %), les *antécédents d'abus sexuel d'une personne majeure* (1 % : autre gardien), la *toxicomanie de la mère* (1 %), la *violence verbale intrafamiliale* (1 % : mère), *l'atteinte aux biens matériels / vols* (1 %) ainsi que les *autres comportements dangereux pour les autres* (1 %).

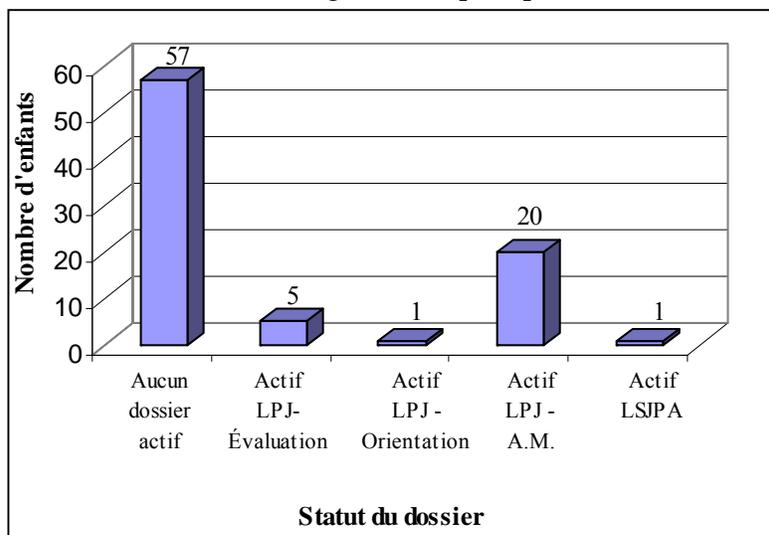
Statut du dossier au moment du signalement

Cette partie présente le statut du dossier du jeune au moment du signalement pour motif de prostitution. Les dossiers sont susceptibles de recevoir l'un ou l'autre de ces statuts :

- Aucun dossier actif au moment du signalement : le jeune n'est pas suivi au CJQ-IU au moment du signalement.

- Actif sous la Loi sur la protection de la jeunesse à l'étape de l'évaluation (actif LPJ-évaluation) : le jeune possède un dossier à l'évaluation au moment du signalement pour prostitution.
- Actif sous la Loi sur la protection de la jeunesse à l'étape de l'orientation (actif LPJ-orientation) : le jeune possède un dossier à l'orientation au moment du signalement.
- Actif sous la Loi sur la protection de la jeunesse à l'étape de l'application des mesures (actif LPJ-AM) : le jeune possède un dossier à l'application des mesures au moment du signalement.
- Actif sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (actif LSJPA) : le jeune possède un dossier en vertu de la LSJPA.

Figure 3
Répartition des enfants selon le statut du dossier
au moment du signalement pour prostitution



La figure 3 montre que 57 jeunes sur 84 (68 %) n'ont pas de dossier actif au CJQ-IU au moment de leur signalement pour prostitution alors que 27 d'entre eux (32 %) en ont un. Parmi ceux qui ont déjà un dossier actif au moment du signalement, 26 se trouvent sous la LPJ et un seul sous la LSJPA. En ce qui concerne les jeunes sous la LPJ, 5 possèdent un dossier actif à l'évaluation, 1 à l'orientation et 20 sont suivis à l'application des mesures.

Catégories de signalants

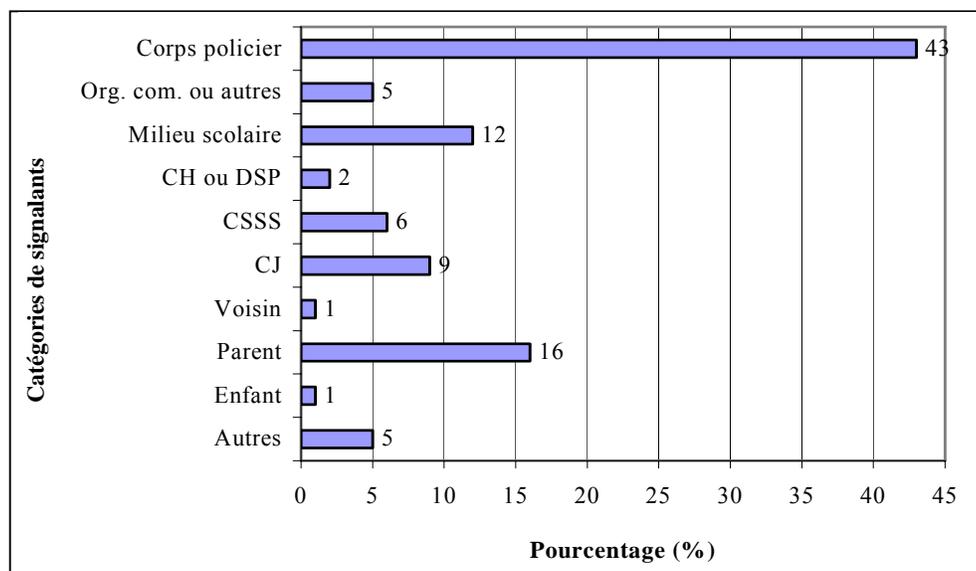
Le signalant est la personne qui contacte la Direction de la protection de la jeunesse afin de dénoncer une situation pour laquelle il a des raisons de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis. Au total, dix catégories de signalants ont été dénombrées. Il s'agit de :

- L'enfant lui-même.
- Le parent (père, mère ou tuteur).
- Un voisin.
- Un employé d'un centre jeunesse (par exemple, travailleur social, psychologue, éducateur).
- Un employé d'un centre de santé et de services sociaux¹ (par exemple, travailleur social, infirmier, médecin).
- Un employé d'un centre hospitalier (CH) ou d'un département de santé publique² (DSP) (par exemple, médecin, infirmier, travailleur social).
- Un employé du milieu scolaire (par exemple, enseignant, directeur, travailleur social, psychologue, animateur).
- Une personne d'un organisme communautaire ou d'un institut (par exemple, travailleur de rue, travailleur social, bénévole, psychologue).
- Un employé d'un corps policier (par exemple, policier, enquêteur).
- Autres : toute personne qui n'entre pas dans les catégories précédentes.

¹ Anciennement les Centres locaux de services communautaires (CLSC).

² Anciennement le Département de santé communautaire (DSC).

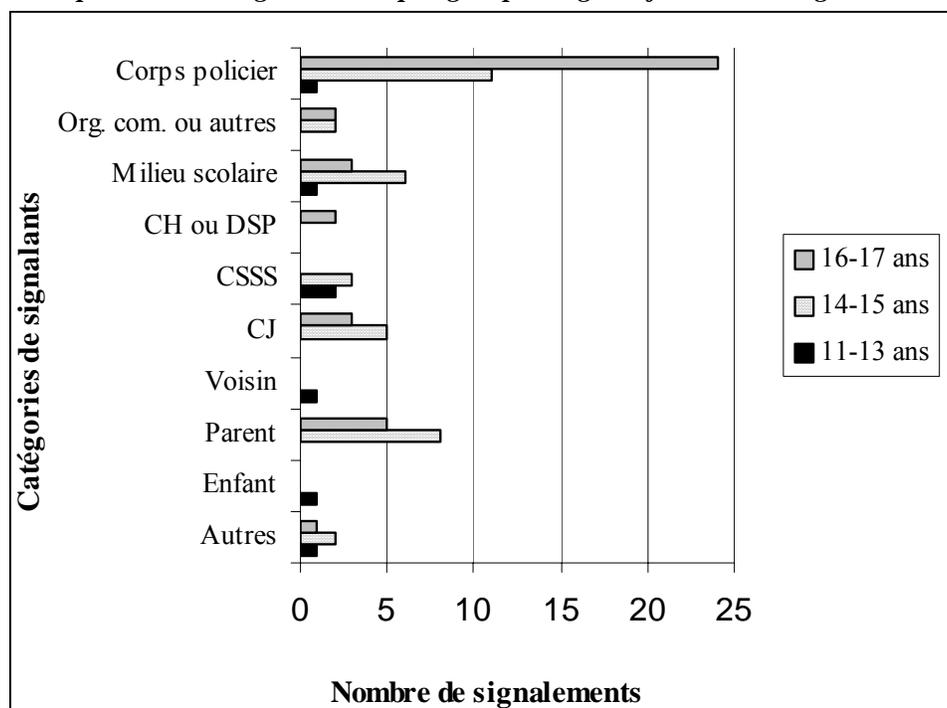
Figure 4
Catégories de signalants



Les employés du corps policier apparaissent comme les principaux signalants pour ce type de situation. En effet, 43 % (36 cas) des signalements effectués pour motif de prostitution proviennent d'un corps policier. Les parents (16 %), les employés du milieu scolaire (12 %) et les employés du CJQ–IU (9 %) constituent le deuxième groupe de signalants le plus important, alors que les employés des CSSS (6 %), les membres des organismes communautaires ou d'instituts (5 %), les « autres signalants » (5 %), les employés d'un CH ou d'un DSP (2 %), un voisin (1 %) et l'enfant lui-même (1 %) apparaissent comme des signalants plus discrets.

L'origine du signalement selon le groupe d'âge du jeune a également été exploré afin de vérifier si un phénomène particulier distinguait les plus vieux des plus jeunes.

Figure 5
Répartition des signalements par groupe d'âge en fonction du signalant



Un profil de signalants semble émerger en fonction des catégories d'âge. Le service de police, les parents et les employés du centre jeunesse sont des signalants beaucoup moins importants pour le groupe des 11–13 ans que pour les deux autres groupes (14–15 ans et 16–17 ans). Les jeunes de 11–13 ans sont davantage signalés par les voisins, le CSSS, les jeunes eux-mêmes et les signalants de la catégorie autres¹.

Chez les 14–15 ans, les parents ainsi que les employés du centre jeunesse représentent des signalants importants. Cependant, les membres du corps policier demeurent les premiers signalants avec 29,7 % de tous les cas signalés pour ce groupe d'âge.

Près de 60 % des signalements reçus pour les 16–17 ans proviennent d'employés d'un service de police, ce qui en fait les signalants principaux de ce groupe d'âge. De plus, les policiers ont signalé près de deux fois plus de jeunes pour motif de prostitution pour ce groupe d'âge que pour les 14–15 ans. Les 16–17 ans sont les seuls à avoir fait l'objet de signalements par le personnel d'un CH ou d'un DSP.

¹ Notons que l'échantillon des 11–13 ans ne comprend que sept cas et que ce chiffre est nettement inférieur à celui des autres catégories d'âge. Il faut donc être prudent dans l'interprétation de ces résultats.

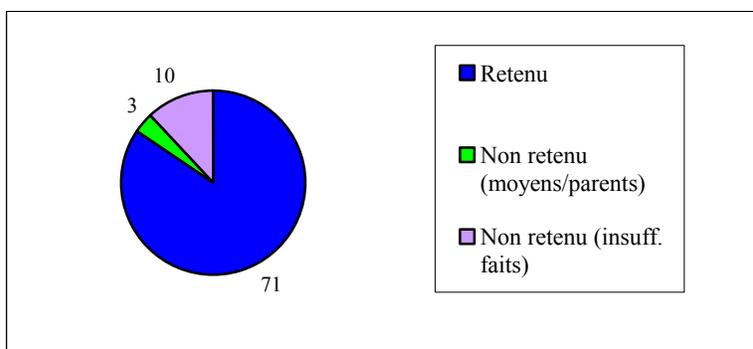
Décision

Une fois le signalement effectué, un intervenant du service de *réception et de traitement des signalements* (RTS) doit évaluer les faits rapportés. Le signalement peut être :

- Retenu : si l’intervenant juge qu’il a suffisamment de faits pour transférer le dossier à l’étape de l’évaluation.
- Non retenu (moyens pris par les parents) : si l’intervenant constate que des moyens ont été pris par les parents pour corriger la situation qui pouvait compromettre la sécurité ou le développement de l’enfant et pour laquelle le signalement avait été fait.
- Non retenu (insuffisance de faits rapportés) : si l’intervenant juge qu’il n’y a pas assez de faits rapportés qui laissent croire que la sécurité ou le développement de l’enfant peut être compromis.

Voici donc la répartition des 84 enfants signalés selon la décision qui a été rendue suite au signalement.

Figure 6
Répartition des enfants selon la décision prise pour le signalement

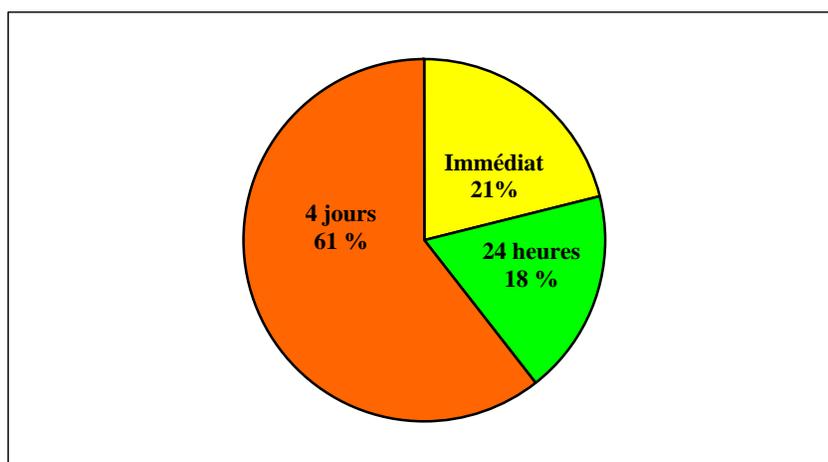


À la lecture de la figure 6, il apparaît qu’une grande proportion des signalements, soit 85 %, ont été retenus pour passer à l’étape de l’évaluation. Dans trois situations, le signalement n’a pas été retenu puisque les parents ont pris des moyens afin de corriger la situation qui avait été signalée à la Direction de la protection de la jeunesse et pour laquelle la sécurité ou le développement de l’enfant aurait pu être compromis. Finalement, dix signalements d’enfants n’ont pas été retenus en raison d’une insuffisance de faits rapportés.

Niveau de priorité

Une fois le signalement retenu, l'intervenant doit choisir le niveau de priorité pour *évaluation* : immédiat, 24 heures ou 4 jours. Dans cette optique, il est important de préciser que seuls les cas retenus (71) sont analysés ici et que les cas non retenus (13) ont été exclus.

Figure 7
Distribution des cas retenus selon le niveau de priorité



La figure 7 révèle qu'environ 60 % des signalements retenus pour des jeunes en troubles de comportement sous la problématique de prostitution reçoivent un niveau de priorité de 4 jours. Cela suggère que la majorité des cas de l'étude ont été traités après un certain délai. Par contre, 40 % des dossiers retenus ont reçu une cote prioritaire, c'est-à-dire « immédiat » ou « 24 heures ».

Discussion

La présente démarche reposait sur l'analyse de 84 dossiers présentant une problématique de prostitution à l'étape de la *réception et du traitement des signalements* (RTS) et visait à décrire des situations pour lesquelles les jeunes ont reçu des services au Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ–IU). Il s'agissait également de comparer les données recueillies à celles recensées dans la littérature, et de documenter les problématiques associées à la prostitution.

Comparativement aux données que l'on retrouve dans la littérature, les résultats de la recherche révèlent une proportion beaucoup plus importante de filles pratiquant la prostitution par rapport aux garçons. En effet, le ratio filles–garçons parmi les jeunes signalés pour motif de prostitution s'élève à 9,5 pour 1, ce qui est largement supérieur au taux identifié dans la littérature (3 : 1). Cependant, de récentes études rapportent que les prostitués juvéniles de sexe masculin sont moins susceptibles de faire l'objet de signalements que les prostituées de sexe féminin (FLOWERS, 2001), ce qui pourrait expliquer la très faible proportion de garçons de notre échantillon.

En ce qui concerne l'**âge médian** des prostitués mineurs de sexe masculin, la littérature et la présente étude font état de données similaires. À cet effet, FLOWERS (2001) situe l'âge médian des prostitués mineurs à 16 ans pour les garçons, ce qui se rapproche de l'âge médian des garçons dans l'échantillon étudié, soit 15,6 ans. Du côté des filles, FLOWERS (2001) situe l'âge médian des prostituées mineures à 16,9 ans ce qui diffère légèrement de celui de l'échantillon, soit 15,9 ans. Bien qu'il n'y ait pas de consensus à ce propos dans la littérature, la majorité des études situent l'**âge moyen** d'entrée dans la prostitution entre 14 et 16 ans. Cette variable n'a pas été analysée dans cette recherche.

Par ailleurs, il apparaît qu'une forte majorité (77 %) de jeunes ne vivent pas avec leurs deux parents, ce qui amène à penser que plusieurs d'entre eux sont issus de familles dont les parents sont séparés ou divorcés. Ces résultats semblent appuyés par ceux de FLOWERS (2001) qui indiquent qu'environ 70 % des prostitués mineurs proviendraient de foyers brisés. Ces taux sont cependant supérieurs à ceux observés dans la population

générale au Canada qui se situent autour de 45 % (Statistiques Canada [2002] dans CYR et CAROBENE [2004]).

En moyenne, les jeunes signalés pour prostitution au CJQ-IU présentent cinq problématiques. Le portrait des différentes problématiques rencontrées par ces jeunes se rapproche grandement de celui relevé dans la littérature. En effet, les fréquentations à risque, la consommation et la vente de drogues, les problèmes relationnels avec les parents/l'autorité, les activités illégales, les fugues et les problèmes de comportement scolaires sont les problématiques les plus fréquemment rencontrées chez les jeunes prostitués de l'échantillon. Selon la littérature, ces diverses problématiques constituent des facteurs de risque associés à la prostitution juvénile.

Dans l'ensemble, il est possible d'affirmer que les jeunes signalés en troubles de comportement pour la problématique de prostitution au CJQ-IU présentent plusieurs caractéristiques communes aux données recensées dans la littérature sur le sujet, mais aussi quelques divergences, notamment en ce qui a trait au sexe des jeunes. On remarque également que le portrait des problématiques associées à la prostitution et tracé par cette étude se rapproche énormément de celui décrit par différents auteurs.

En ce qui concerne le statut du dossier de ces jeunes au regard des services de protection, 68 % des jeunes ne recevaient pas de services du CJQ-IU au moment du signalement pour motif de prostitution alors que 32 % bénéficiaient déjà des services du centre jeunesse, dont 24 % qui étaient suivis à l'*application des mesures* au moment du signalement. Il est possible de soulever l'hypothèse que les jeunes déjà suivis à l'*application des mesures* étaient des fugueuses du Centre de réadaptation l'Escale.

Globalement, les policiers sont les principaux signalants (43 %) pour la problématique de la prostitution, suivis des parents (16 %), des employés du milieu scolaire (12 %) et des employés du CJQ-IU (9 %). Pour les jeunes âgés de 11 à 13 ans, les voisins, les CSSS et les jeunes eux-mêmes sont les principaux signalants alors que pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans, les employés du corps policiers sont les signalants les plus importants.

Avec l'opération Scorpion rendue publique en décembre 2002, la pression exercée par la population pour contrer la prostitution juvénile à Québec, ainsi que la très grande médiatisation de ces événements, les intervenants du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire ont dû traiter les signalements pour motif de prostitution avec une attention

particulière, ce qui peut expliquer en partie le haut taux de rétention de ces signalements. En effet, 85 % des signalements pour prostitution ont été retenus pour *évaluation*, alors qu'en général, ce taux est de 50 % pour l'ensemble des problématiques en centre jeunesse¹.

Par ailleurs, les données provenant du système PIJ indiquent que la majorité de ces signalements (61 %) ont reçu un niveau de priorité « quatre jours » à l'étape de *réception et de traitement des signalements*, ce qui diffère passablement des niveaux de priorités généralement accordés aux signalements pour troubles de comportement au CJQ-IU. En effet, sur une population de 508 jeunes signalés et retenus en troubles de comportement au CJQ-IU entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, 47,8 % des cas ont reçu un niveau de priorité « immédiat », 21,5 % ont reçu une cote de priorité « 24 heures » et 30,7 % ont reçu un niveau de priorité « quatre jours »². Le niveau de priorité accordé aux jeunes signalés et retenus en troubles de comportement pour la problématique de prostitution semble donc généralement plus long que celui des jeunes signalés et retenus en troubles de comportement de façon globale.

¹ Données PIBE pour le CJQ-IU, année financière 2004-2005.

² Données PIBE pour le CJQ-IU, année financière 2004-2005.

Conclusion

La présente démarche ne fournit qu'un portrait sommaire et quantitatif des jeunes signalés en troubles de comportement pour la problématique de prostitution. À la lumière des résultats obtenus, il apparaît primordial de poursuivre les recherches afin de mieux cerner et de mieux comprendre le phénomène de la prostitution juvénile à Québec. Plusieurs pistes de recherche restent encore à explorer. Par exemple, il serait intéressant de comparer les jeunes signalés pour motif de prostitution au CJQ-IU avec d'autres jeunes du même groupe d'âge suivis au CJQ-IU, ou avec d'autres jeunes du même âge provenant de la population générale. Cette démarche permettrait de déterminer les éléments distinctifs de ces populations auprès desquelles on peut intervenir pour prévenir la prostitution juvénile. De plus, d'autres questionnements persistent concernant l'historique des services reçus par les jeunes signalés pour prostitution, notamment en ce qui a trait aux abus physiques et sexuels. La consultation des dossiers cliniques de ces jeunes pourrait permettre aux chercheurs de documenter divers aspects sur lesquels il est encore difficile de se prononcer. L'aspect plus qualitatif de la prostitution juvénile demeure également une façade peu abordée par cette étude. Il serait donc pertinent de pousser plus loin les analyses afin de mieux comprendre comment ces jeunes en viennent à se prostituer.

Références

- BITTLE, S. (2001). *La prostitution chez les jeunes*. Analyse documentaire et bibliographique annotée. Ottawa [Canada] : ministère de la justice du Canada – Division de la recherche et de la statistique.
- BOUCHARD, G. ▪ G. GONTHIER (1984). *Exploitation sexuelle des mineurs*. Document de base pour les sessions de formation des intervenants du Québec. Canada : Centre de services sociaux de Québec.
- BOYCE, W. ▪ M. DOHERTY ▪ C. FORTIN ▪ D. MACKINNON (2003). *Canadian Youth, Sexual Health and HIV/AIDS Study : Factors Influencing Knowledge, Attitudes and Behaviours*. Toronto : Council of Minister of Education.
- CELIER, P. ▪ M. DORAIS ▪ J.-S. LABELLE ▪ J. ROBERT ▪ C. ST-PIERRE ▪ D. GODBOUT (1984). *La prostitution des jeunes : entre le drame et la banalité*. Montréal : Convergence.
- CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC – INSTITUT UNIVERSITAIRE (2005). *Aide en ligne Projet Intégration Jeunesse (PIJ)*. Québec (Canada).
- CRIMINAL INTELLIGENCE SERVICE CANADA (2000). *Exploitation sexuelle d'enfants*. <http://www.cisc.gc.ca> – 22 juin 2005.
- CUSICK, L. (2002). « Youth Prostitution : A Literature Review ». *Child Abuse Review*, 11, 230–251.
- CYR, F. ▪ G. CAROBENE (2004). *Le devenir des enfants de parents séparés : Bilan d'une réalité complexe*. Dans : M.-C. SAINT-JACQUES, D. TURCOTTE, S. DRAPEAU, R. CLOUTIER (Eds.). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (pp. 3–31). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- DORAIS, M. (2004). *Sortir des mineurs de la prostitution*. Conférence de l'équipe scientifique. Production du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, 26 octobre 2004.
- DUROCHER, L. ▪ E. FLEURY ▪ P. BERTHIAUME ▪ J. MOÏSE (2002). « La prostitution juvénile, quoi de neuf ? ». *Défi Jeunesse*, 9 (1), 23–30.

- FLOWERS, R. B. (2001). *Runaway Kids and Teenage Prostitution : America's Lost, Abandoned, and Sexually Exploited Children*. Westport, CT : Greenwood Press.
- FREDETTE, C. ▪ D. PLANTE (2004). *Le phénomène de la fugue à l'adolescence : guide d'accompagnement et d'intervention*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal.
- HANIGAN, P. (1992). *La jeunesse en difficulté : comprendre pour mieux intervenir*. Québec [Canada] : Les Presses de l'Université du Québec.
- HUNTER, V. D. (1981). « Dossier prostitution : Calgary réagit ». *Sûreté*, 11 (10), 12–15.
- LIAISON–ITINÉRANCE (2003). Profil d'initiatives : Projet Intervention Prostitution Québec inc. (PIPQ). <http://www.liaison-itinerance.org> – 5 juillet 2005.
- LUNG, F.-W. ▪ T.-J. LIN ▪ Y.-C. LU ▪ B.-C. SHU (2004). « Personal Characteristics of Adolescent Prostitute and Rearing Attitudes of the Parents : A Structural Equation Model ». *Psychiatry Research*, 125, 285–291.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE [Canada] (2004). *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*. <http://canada.justice.gc.ca> – 30 juin 2005.
- Projet intervention prostitution Québec (PIPQ) ▪ Justice Québec (2004). *Prostitution*. www.cendrillon.ca. www.cendrillon.ca – 5 juillet 2005.
- SCHAFFER, B. (1984). « Adolescent prostitution ». *Adolescence*, 19 (75), 689–696.

Annexe 1

Article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse

38. Aux fins de la présente loi, la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis :

- a) si ses parents ne vivent plus ou n'en assument pas de fait le soin, l'entretien ou l'éducation ;
- b) si son développement mental ou affectif est menacé par l'absence de soins appropriés ou par l'isolement dans lequel il est maintenu ou par un rejet affectif grave et continu de la part de ses parents ;
- c) si sa santé physique est menacée par l'absence de soins appropriés ;
- d) s'il est privé de conditions matérielles d'existence appropriées à ses besoins et aux ressources de ses parents ou de ceux qui en ont la garde ;
- e) s'il est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique ;
- f) s'il est forcé ou incité à mendier, à faire un travail disproportionné à ses capacités ou à se produire en spectacle de façon inacceptable eu égard à son âge ;
- g) s'il est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence ;
- h) s'il manifeste des troubles de comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de leur enfant ou n'y parviennent pas.

Toutefois, la sécurité ou le développement d'un enfant n'est pas considéré comme compromis bien que ses parents ne vivent plus, si une personne qui en tient lieu assume de fait le soin, l'entretien et l'éducation de cet enfant, compte tenu de ses besoins.

1977, c. 20, a. 38 ; 1981, c. 2, a. 8 ; 1984, c. 4, a. 18 ; 1994, c. 35, a. 23.

38.1. La sécurité ou le développement d'un enfant peut être considéré comme compromis :

- a) s'il quitte sans autorisation son propre foyer, une famille d'accueil ou une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre de réadaptation ou un centre hospitalier alors que sa situation n'est pas prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse ;
- b) s'il est d'âge scolaire et ne fréquente pas l'école ou s'en absente fréquemment sans raison ;
- c) si ses parents ne s'acquittent pas des obligations de soin, d'entretien et d'éducation qu'ils ont à l'égard de leur enfant ou ne s'en occupent pas d'une façon stable, alors qu'il est confié à un établissement ou à une famille d'accueil depuis un an.

1984, c. 4, a. 18 ; 1992, c. 21, a. 221 ; 1994, c. 35, a. 24.

Annexe 2

Portrait détaillé des problématiques rencontrées parmi les cas étudiés

<i>Problématiques</i>	<i>Nombre d'enfants</i>
Abandon (38 a) – Incapacité permanente de la mère.	1
Négligence (38 e) – Immaturité, impulsivité, instabilité de la mère. 6 – Réaction inappropriée aux comportements déviants de l'enfant : père / mère. 4 – Immaturité, impulsivité, instabilité du père. 3 – Qualité du gardiennage par une tierce personne : mère seule. 3 – Climat entraînant la délinquance ou la prostitution : père seul. 2 – Enfant laissé seul par la mère. 2 – Fréquentations à risque : mère seule. 2 – Qualité du gardiennage par une tierce personne : père seul. 2 – Réaction inappropriée aux comportements déviants de l'enfant : mère seule. 2 – Antécédents d'abus sexuel d'une personne majeure : autre gardien. 1 – Climat de violence physique intrafamiliale. 1 – Climat de violence verbale intrafamiliale. 1 – Climat entraînant la délinquance ou la prostitution : autre gardien. 1 – Climat entraînant la délinquance ou la prostitution : père et mère. 1 – Fréquentations à risque : autre gardien. 1 – Fréquentations à risque : père seul. 1 – Immaturité, impulsivité, instabilité : autre gardien. 1 – Promiscuité sexuelle : autre gardien. 1 – Promiscuité sexuelle : père seul. 1 – Qualité du gardiennage par une tierce personne : père et mère. 1 – Qualité du gardiennage / choix non judicieux. 1 – Réaction inappropriée aux comportements déviants de l'enfant : mère / conjoint. 1 – Réaction inappropriée aux comportements déviants de l'enfant. 1 – Toxicomanie de la mère. 1 – Violence verbale intrafamiliale : mère. 1	
Exploitation (38 f) – Activités illégales. 22 – Utilisation indue à des fins lucratives. 20 – Utilisation indue à des fins lucratives : par autre gardien. 1	
Abus sexuel (38 gs) – Abus sexuel avec contact ¹ . 8 – Abus sexuel. 2	

¹ Réfère à des comportements imposés et abusifs, de nature sexuelle et impliquant un contact physique sur le corps de l'autre personne.

<i>Problématiques</i>	<i>Nombre d'enfants</i>
Abus physique (38 gp) – Abus physique par excès ¹ .	2
Troubles de comportement (38 h) – Prostitution. – Fréquentations à risque. – Consommation problématique de psychotropes. – Problèmes relationnels avec les parents / autorité. – Vente de drogue. – Comportements dangereux pour l'enfant. – Fugues répétitives. – Problèmes de comportements scolaires. – Violence verbale. – Comportements autodestructeurs / suicidaires. – Troubles de la personnalité. – Violence physique. – Atteinte aux biens matériels / vols. – Autres comportements dangereux pour les autres.	84 64 52 50 21 19 14 13 8 5 4 3 1 1
Fugue (38.1. a) – Fugue de la famille naturelle.	1
Absentéisme scolaire (38.1.b) – Refus de l'enfant ² . – Négligence des parents. – Refus du parent ³ . – Suspension ou exclusion de l'école.	2 1 1 1

¹ Réfère à l'emploi de moyens démesurés, immodérés et déraisonnables pour éduquer et prendre soin de l'enfant qui provoquent des sévices corporels ou un traumatisme pouvant avoir de sérieuses conséquences sur la santé, le développement ou la vie de l'enfant. Ces gestes dépassent la mesure du raisonnable soit par leur force ou leur répétition.

² Enfant qui refuse délibérément de fréquenter l'école ou s'en absente fréquemment.

³ Enfant dont les parents refusent délibérément qu'il fréquente l'école.

Annexe 3

Lexique des problématiques sous-jacentes au signalement ¹

Abandon 38 a

Absence des parents ou leur défaut de répondre de fait aux besoins de soins, d'entretien ou d'éducation de l'enfant.

- **Incapacité permanente de la mère**

La mère est incapable, de façon permanente, de jouer ses rôles parentaux en raison de son état de santé physique ou mentale ou de ses limites.

Négligence 38 e

Il y a danger physique lorsque la personne qui garde l'enfant a un comportement ou un mode de vie (c'est-à-dire : façon habituelle et régulière de vivre) qui risque de porter atteinte à l'intégrité physique de l'enfant.

- **Immaturité, impulsivité, instabilité**

Enfant sous la responsabilité d'un adulte qui présente des caractéristiques d'immaturation, d'impulsivité et d'instabilité telles que celles-ci peuvent représenter un risque significatif pour l'enfant.

- **Qualité du gardiennage**

Enfant dont l'intégrité physique et/ou l'équilibre psychologique, émotif ou affectif est menacé lorsque les personnes qui en ont la garde doivent le faire garder par une tierce personne.

- **Réaction inappropriée aux comportements déviants de l'enfant**

Situation dans laquelle la ou les personnes qui ont la garde physique de l'enfant présentent des problèmes d'ajustement social qui se traduisent par des réactions inappropriées aux comportements déviants de l'enfant. Une réaction est considérée inappropriée lorsqu'elle entraîne une évolution négative de l'enfant au plan des valeurs sociales ou personnelles.

¹ Les définitions présentées dans le lexique sont tirées de l'aide en ligne du système PIJ.

- **Climat entraînant la délinquance ou la prostitution**

Le jeune vit dans un milieu familial déviant où les règles de conduites sont inappropriées et peuvent mener à la prostitution ou à la délinquance.

- **Fréquentations à risque pour l'enfant**

Réfère à une situation dans laquelle la ou les personnes responsables de l'enfant encouragent ou même tolèrent dans son milieu de vie la présence de gens susceptibles de représenter un danger pour celui-ci.

- **Promiscuité sexuelle du gardien**

Réfère à une situation dans laquelle la ou les personnes qui ont la garde physique de l'enfant maintiennent autour de lui un état de promiscuité sexuelle. Cette promiscuité sexuelle se manifeste notamment par un milieu de vie confus, choquant ou fâcheux au plan sexuel.

- **Climat de violence**

Réfère à des situations caractérisées par un risque élevé d'abus physiques ou qui ont un impact sur le développement de l'enfant.

- **Problème de toxicomanie de la mère**

Enfant gardé par une mère qui fait usage de drogues ou d'alcool ou de médicaments et dont la consommation a un impact sur l'enfant.

- **Violence verbale intrafamiliale**

La ou les personnes qui ont la garde de l'enfant maintiennent autour de lui un climat de violence verbale à l'endroit de personnes vivant à l'intérieur de la famille.

Exploitation 38 f

Exploitation du mineur par un adulte qui profite de sa naïveté et de son jeune âge. L'adulte abuse de la vulnérabilité de l'enfant en exploitant ses forces ou ses déficiences, et ce, sans commune mesure avec ses capacités physiques ou psychologiques.

- **Activités illégales**

Enfant forcé d'effectuer des activités illégales pour le compte d'un adulte.

- **Utilisation induite à des fins lucratives**

Enfant forcé à s'offrir en spectacle de façon inacceptable.

Abus sexuel 38 gs

Implique une exploitation de la situation de dépendance de l'enfant au regard d'activités sexuelles. Les abus sexuels se définissent comme suit : gestes posés par une personne donnant ou recherchant une stimulation sexuelle non appropriée quant à l'âge et au niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent(e), portant ainsi atteinte à son intégrité corporelle ou psychique, alors que l'abuseur a un lien de consanguinité avec la victime ou qu'il est en position de responsabilité, d'autorité ou de domination.

Abus physique 38 gp

Action dirigée vers l'enfant qui lui occasionne des sévices corporels ou un traumatisme et qui affecte son intégrité physique.

Troubles de comportement 38 h

Réfèrent à des modes d'ajustement réactionnels à une situation existentielle insatisfaisante ou à une manière d'agir symptomatique de troubles profonds de la personnalité. C'est un ensemble de réactions observables et structurées qui démontre la désorganisation de l'enfant. Ils peuvent également faire appel à la notion d'agressivité qu'elle soit de nature offensive ou défensive, dirigée contre soi ou contre autrui. Cette notion fait référence à l'incapacité des parents ou à leur manque de volonté de prendre les moyens pour corriger la situation.

▪ **Prostitution**

Comportements sexuels que l'enfant exécute pour bénéficier d'une rétribution en argent ou en biens matériels. La prostitution suppose que l'enfant fait le commerce de son corps et que le choix des partenaires dépend de cette rétribution.

▪ **Fréquentations à risque**

Réfère aux relations que l'enfant pourrait entretenir avec des personnes, mineures ou majeures, dont les comportements antérieurs, le mode de vie actuel ou la réputation établie laissent clairement croire que l'influence qu'ils ont auprès de l'enfant est négative et ne peut qu'accentuer les problèmes de comportement de l'enfant.

▪ **Consommation problématique de psychotropes**

Réfère à une consommation abusive par l'enfant, eu égard à son âge et à son développement, d'alcool, de drogues ou de médicaments.

- **Problèmes relationnels avec les parents / autorité**
Réfère à des comportements exprimant de façon plus ou moins directe le refus de la part de l'enfant de l'encadrement et de l'aide des parents ou des adultes en autorité autre que le personnel scolaire.
- **Vente de drogues**
Réfère à la vente illégale de toutes formes de drogues ou de substances intoxicantes ou de médicaments psychotropes reliés à un commerce organisé de drogue.
- **Comportements dangereux de l'enfant**
Réfère à des comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique. Il s'agit de comportements différents de la consommation abusive de psychotropes, des tendances suicidaires, de l'automutilation et de la fugue (par exemple, l'enfant se place consciemment en situation de contracter une maladie dangereuse, le jeune conduit dangereusement).
- **Fugue**
L'enfant quitte sans autorisation son milieu de vie (c'est-à-dire : famille, famille d'accueil, centre de réadaptation et centre hospitalier).
- **Problèmes de comportement scolaires**
Réfère à des troubles de la conduite qui se manifestent dans le milieu scolaire.
- **Violence verbale**
Réfère à toute parole qui comporte des menaces de s'attaquer à l'intégrité physique ou morale de quelqu'un. Réfère aussi à toute explosion de colère, de frustration ou d'hostilité qui s'exprime seulement au plan verbal, de façon incontrôlée et agressive pour l'entourage, mais sans donner lieu à des gestes d'agression physique.
- **Comportements autodestructeurs / suicidaires**
Réfère à des comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique. Il s'agit de gestes d'automutilation ou de tendances suicidaires qui se traduisent par des gestes suicidaires (c'est-à-dire : l'utilisation par l'enfant de moyens susceptibles de l'amener à se blesser ou à se donner la mort, peu importe le stade où il se rend dans la réalisation de son projet) ou par des paroles ou des écrits exprimant des fantaisies suicidaires ou d'automutilation ou un intérêt démesuré de l'enfant pour ces questions.

▪ **Troubles de la personnalité**

Réfère à des troubles de comportement associés à la santé mentale où l'enfant refuse d'entreprendre une démarche de changement, de se faire traiter ou de respecter un traitement prescrit.

▪ **Violence physique**

Réfère à tout comportement d'agression à l'endroit d'une personne, volontairement et dans un contexte d'hostilité. Cette agression n'est pas seulement verbale mais s'accompagne de gestes qui attaquent directement l'intégrité physique de la personne agressée.

▪ **Atteinte aux biens matériels / vols**

Réfère à des comportements criminels où l'enfant porte atteinte aux biens d'autrui. Réfère aussi à la situation courante de s'approprier un objet contre la volonté du propriétaire.

▪ **Autres comportements dangereux pour les autres**

Réfère à des comportements qui placent l'entourage de l'enfant en situation de danger. Il s'agit de comportements différents du vol, du vandalisme, de la violence ou de l'abus sexuel.

PROSTITUTION JUVÉNILE

Portrait des jeunes suivis au Centre jeunesse de Québec

Rapport de recherche

Le phénomène de la prostitution juvénile est particulièrement préoccupant pour les représentants du Service de police de la Ville de Québec et du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Mais qui sont ces jeunes que l'on signale pour cette problématique auprès de la direction de la protection de la jeunesse? De quel environnement sont-ils issus et qu'est-ce qui les incite à s'engager dans la prostitution? Peut-on relever des différences dans le vécu de ces jeunes en fonction de leur âge et de leur genre? Voilà seulement un aperçu des questions auxquelles il importe de répondre afin de saisir les enjeux reliés à cette problématique.

Dans ce document, les auteures ont d'abord voulu tracer le portrait de ces jeunes pour la région de Québec. Leurs caractéristiques ont ensuite fait l'objet d'une comparaison avec celles décrites dans la littérature sur le sujet. Cette recherche se voulait également l'occasion de documenter les problématiques associées à la prostitution juvénile.

Équipe scientifique
Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire
2915, avenue du Bourg-Royal
Beauport (Québec) G1C 3S2

Téléphone: (418) 661-6951

Site Web: www.centrejeunessedequbec.qc.ca/institut/index.html

LÉGENDE

Recherche

Intervention

Évaluation de programme

Formation